CARQUEFOU
VILLE VIVANTE, ESPRIT VRAI

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un Titre d'occupation Temporaire du Domaine Public

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Avis de Publicité Préalable à la Délivrance d'un Titre d'Occupation Temporaire du Domaine Public

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1 à L.2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.) visant à assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public, la Commune de CARQUEFOU procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Contexte et emprise de la COT

La commune de Carquefou a été destinataire d'une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation d'une partie du domaine communal d'environ 3 ha pour mener un projet de restauration écologique (restauration de zones humides). Le périmètre concerné correspond au parcellaire mentionné ci-dessous.

Liste des parcelles cadastrales du périmètre projeté de la COT dans sa version initiale

Parcelles	Emprise (m²)	Propriété
ZL 152 pp	5 540	communale
ZL 153 pp	3 644	communale
ZL 154 pp	1 690	communale
ZL 0156	16 386	communale
ZL 0157 pp	8 641	communale
ZL 0158 pp	3 419	communale
ZL 0192 pp	477	communale
AD 0417	300	communale
AD 0443 pp	5 078	communale
AD 0444 pp	17 057	communale

Modalités d'occupation du domaine public

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. La durée proposée de l'occupation temporaire est de 35 ans.

En contrepartie de son occupation du domaine public, **l'occupant s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des actions de restauration et de gestion** de cet espace.

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un Titre d'occupation Temporaire du Domaine Public

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Modalités de soumission des manifestations d'intérêt concurrentes

Les manifestations d'intérêt concurrentes doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 20 juillet 2026 à 12h à l'adresse suivante :

Commune de Carquefou – Rue de l'Hôtel de Ville

44 470 CARQUEFOU

Le courrier doit être intitulé : « Manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public – NE PAS OUVRIR ».

Documents à fournir

- Une présentation du candidat,
- Les justificatifs se rapportant à son statut
 - Extrait K-bis ou tout autre document équivalent,
 - Attestation d'assurance,
 - Statuts,
 - Documents justificatifs du représentant de l'organisme,
- Présentation détaillée de sa proposition,
- Tout autre élément jugé utile.

Choix de la Commune

Si aucune manifestation d'intérêt concurrente n'est reçue avant la date limite, la Commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public pour l'activité économique projetée.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la Commune sélectionnera le candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard de l'objectif recherché et notamment des critères suivants :

- Expérience du candidat en matière de projet de restauration écologique et plus spécifiquement de restauration de zones humides,
- Qualité du projet proposé,
- Communication et retombées locales pour la Commune.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame Valérie LANDEAU Directrice Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Patrimoine. Commune de Carquefou.

Mairie de Carquefou / direction.generale@mairie-carquefou.fr / 02 28 22 22 10

En contrepartie de son occupation du domaine public, **l'occupant s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des actions de restauration et de gestion** de cet espace.